

M. URIAH WILSON : Combien a-t-il reçu ?

L'hon. M. GRAHAM : \$2,000 par année depuis sa nomination.

M. URIAH WILSON : A ne rien faire.

L'hon. M. GRAHAM : Mon honorable ami ne devrait pas dire "à ne rien faire". S'il était directeur du Grand-Tronc-Pacifique il trouverait peut-être le travail assez ardu.

M. URIAH WILSON : Mais le ministre dit qu'il ne sait pas ce que fait ce directeur. Il ne sait même pas s'il y a eu des réunions du bureau de direction.

L'hon. M. GRAHAM : Mon honorable ami ne le sait pas non plus.

M. WILSON : Je ne reçois pas \$7,000 par année du pays.

L'hon. M. GRAHAM : Puisque nous n'en savons rien ni l'un ni l'autre, nous ne pouvons pas dire que ce directeur ne fait rien.

M. WILSON : Je ne fais que répéter ce qu'a dit le ministre.

L'hon. M. GRAHAM : Non ; j'ai dit qu'il assistait aux réunions du bureau de direction.

M. WILSON : Quand ?

L'hon. M. GRAHAM : Je ne puis pas donner les dates. Les réunions ont lieu à Montréal, et M. Brunet représente le Gouvernement, à ces réunions. Tout ce que j'ai dit, c'est que jusqu'à présent il n'a pas fait de rapports écrits au département.

L'hon. M. HAGGART : A-t-il rapporté quelque chose verbalement ?

L'hon. M. GRAHAM : A plusieurs reprises il a discuté avec le sous-ministre des questions débattues devant le bureau. Si l'on croit préférable d'avoir des rapports écrits, la chose est facile à arranger, car la loi y pourvoit. Nous devons insister pour avoir un représentant dans le bureau de direction, car s'il n'est encore rien survenu entre le Gouvernement et le bureau de direction qui ait nécessité ses services, il peut survenir quelque chose d'un moment à l'autre.

M. BORDEN : A-t-il mentionné au département l'affaire des classifications ?

L'hon. M. GRAHAM : Cette affaire ne constitue pas directement un différend entre la compagnie et la commission des chemins de fer. Le cas est prévu par la loi.

M. BORDEN : Il est évident qu'il n'en a jamais parlé au département, et l'affaire n'est pas aussi simple que le ministre veut bien le dire. Il peut en résulter que la division de l'Est du Transcontinental National coûtera \$150,000,000, sans que nous puissions exiger du Grand-Tronc-Pacifique, un loyer pour plus de \$120,000,000. La

M. GRAHAM.

question est donc très importante. Il est vrai que la loi pourvoit à un arbitrage entre l'Etat et la compagnie, mais cet arbitrage n'engagerait pas les entrepreneurs d'après ce que je comprends, et le pays pourrait se trouver dans la position que je viens d'indiquer.

S'il est utile d'avoir un directeur dans ce bureau, il devrait pouvoir se rendre compte de ce qui se passe, et il aurait dû savoir que les ingénieurs du Grand-Tronc-Pacifique et les directeurs se sont opposés au mode de classification adopté, comme on le prétend.

Bien que nous n'ayons aucune objection à cette nomination,—sa nomination ou celle d'un autre est obligatoire d'après la loi—nous ne voulons pas qu'il soit un simple figurant dont le rôle se borne à toucher \$2,000 par année. L'honorable ministre pourrait télégraphier pour savoir combien il y a eu de réunions depuis douze mois, à combien ce directeur a assisté, et quelle a été la longueur des séances. Nous pourrions alors savoir ce qu'il a été payé par heure. Dans l'intervalle l'article pourrait être voté et le renseignement nous serait fourni plus tard.

M. LENNOX : Qu'est ce directeur et quelles sont ses occupations ?

L'hon. M. GRAHAM : Il était autrefois gérant général de la banque Nationale. On m'informe de plus qu'il a fait partie de la commission de construction du Transcontinental National.

M. LENNOX : Le ministre a-t-il reçu quelquefois notre directeur et a-t-il eu des conversations avec lui ?

L'hon. M. GRAHAM : Les rapports et les explications ont eu lieu avec le sous-ministre et l'ingénieur en chef qui est très versé dans ces questions, plus compétent que mon honorable ami et que moi-même.

M. LENNOX : J'ai un peu la pratique de ces questions et je les examine au point de vue pratique. J'aurais cru, puisque nous avons un directeur et que nous sommes intéressés dans ce projet depuis environ cinq ans, qu'il y aurait eu des conférences nombreuses et des délibérations entre le ministre et notre représentant dans la commission au sujet de la ligne de conduite qui aurait dû être conseillée et appliquée autant que possible par notre directeur. Je me serais imaginé qu'il en aurait référé au ministre de temps à autre et qu'à eux deux ils se seraient efforcés de protéger autant que possible les intérêts et les droits du public, dans la construction de ce chemin de fer, contre toute intrusion du Grand-Tronc-Pacifique. Je ne crois pas qu'il eût été mal de prévoir que cela pouvait être nécessaire. J'estime que le pays sera surpris d'apprendre qu'après cinq années nous n'avons pas lieu de croire qu'un ministre des Chemins de fer ait jamais conversé avec notre directeur au sujet de cette commis-